

LOI DE MODERNISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ – 2016

1 → Groupements hospitaliers de territoires (GHT)



Objectifs des GHT :

Renforcer la coopération entre hôpitaux publics, mieux organiser les prises en charge des patients par territoire et présenter un projet médical répondant aux besoins de la population.

1100 Hôpitaux publics

(1 ou plusieurs par GHT)

1 établissement support par



GHT

Composition des GHT

entre

150-250 GHT



EHPAD/CHS

(facultatifs)



Budget alloué : 10 M€

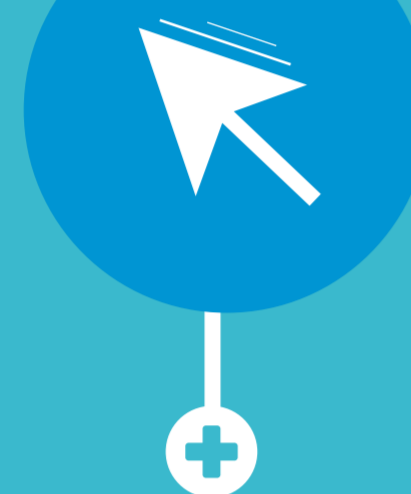
2 → Le DMP (Dossier Médical Personnalisé)

78%

des français sont favorables au partage de données de santé



Ils en attendent



La prise de RDV médicaux en ligne



Le rappel automatique des rdv par mail ou sms



Le renouvellement d'ordonnance en ligne

3 → Enjeux des GHT



+ de communication et de travail collaboratif inter-établissements

(Messageries sécurisées, vidéo conférences, partages de documents, télémédecine, agendas partagés)



+ de convergence applicative inter-établissements

(Fédération d'annuaires, fédération d'identités, DMP, ERP, PACS, ...)



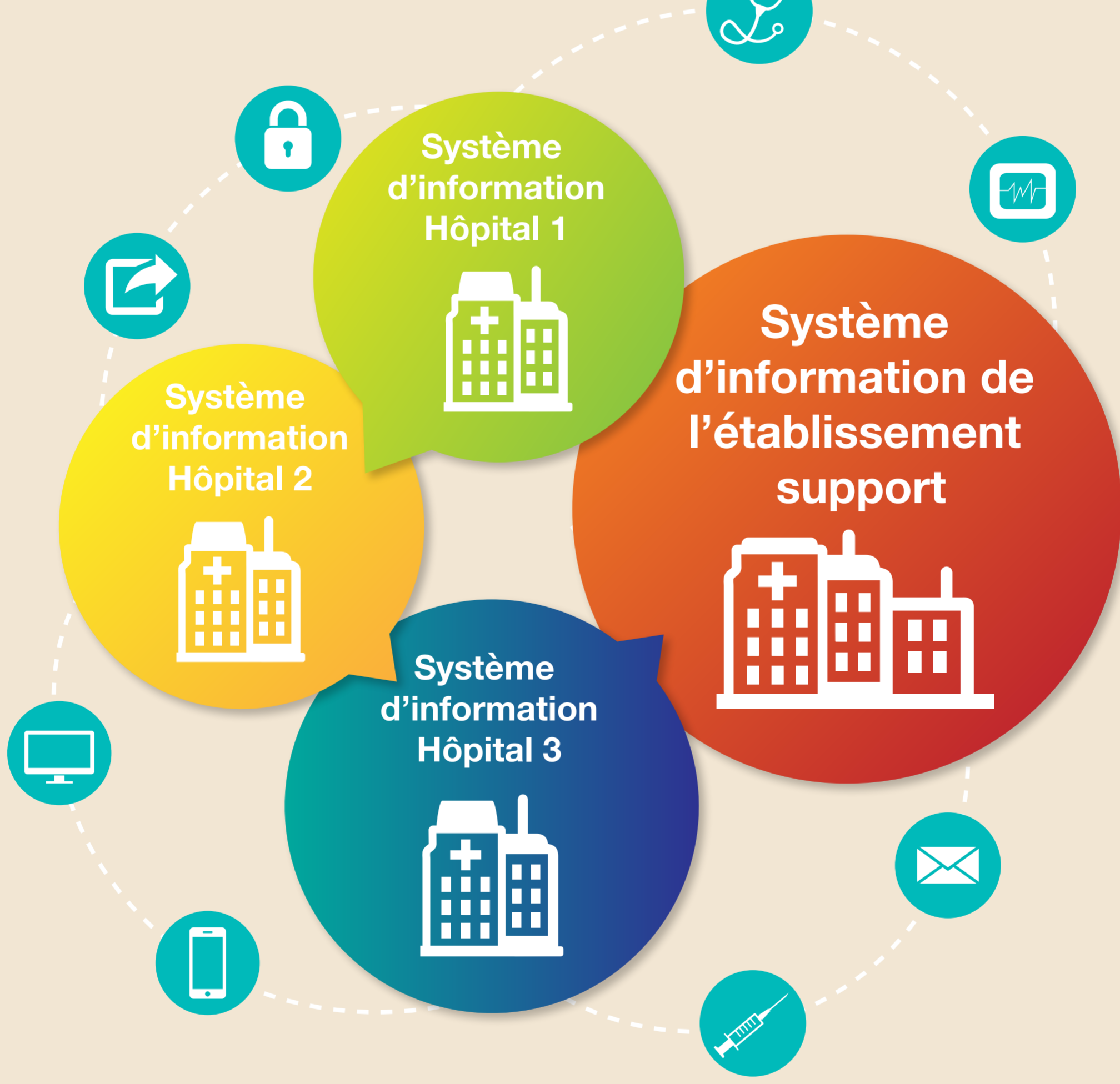
+ de mobilité

(Accès aux applications depuis tout périphérique et depuis tout lieu)

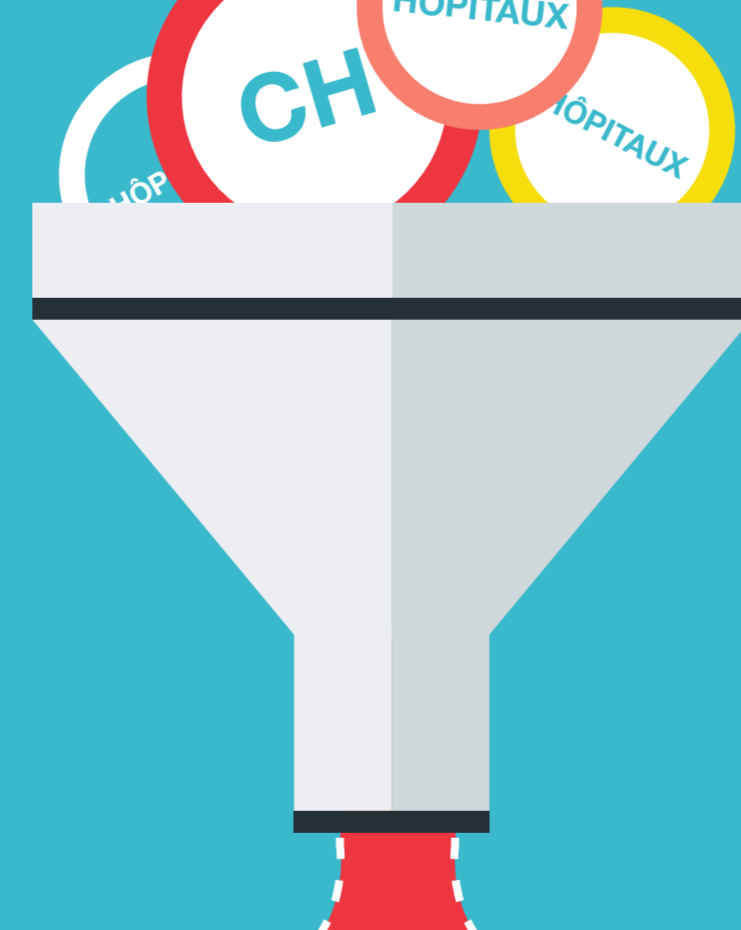


+ de sécurité

(Sécurité des documents, sécurité des périphériques, authentification unique)



4 → Bénéfices des GHT



- ✓ Meilleure prise en charge des patients
- ✓ Meilleure communication inter-établissements
- ✓ Réduction de la perte de documents grâce à la dématérialisation
- ✓ Rapidité de transmission des dossiers
- ✓ Mutualisation de certaines tâches administratives
- ✓ Télémédecine
- ✓ Rationalisation des coûts

GHT